

**COMITÉ PARITAIRE DE L'INDUSTRIE DES SERVICES
AUTOMOBILES DE LA RÉGION DE QUÉBEC
ÉTATS FINANCIERS
31 DÉCEMBRE 2022**

**COMITÉ PARITAIRE DE L'INDUSTRIE DES SERVICES
AUTOMOBILES DE LA RÉGION DE QUÉBEC
ÉTATS FINANCIERS
31 DÉCEMBRE 2022**

TABLE DES MATIÈRES

Rapport de l'auditeur indépendant	1 - 3
Résultats	4
Évolution de l'actif net	5
Bilan	6 - 7
Flux de trésorerie	8
Notes complémentaires	9 - 15
Renseignements complémentaires	16 - 17

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Aux membres du
Comité paritaire de l'industrie des services
automobiles de la région de Québec

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers de l'organisme Comité paritaire de l'industrie des services automobiles de la région de Québec (l'« organisme »), qui comprennent le bilan au 31 décembre 2022, et les états des résultats, de l'évolution de l'actif net et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'organisme au 31 décembre 2022, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de l'organisme conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'organisme à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'organisme ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'organisme.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'organisme;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;

- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'organisme à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'organisme à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

*Blair Julien Patrin*¹

Québec, le 24 avril 2023

¹ Par CPA auditeur, permis de comptabilité publique n° A121223

**COMITÉ PARITAIRE DE L'INDUSTRIE DES SERVICES
AUTOMOBILES DE LA RÉGION DE QUÉBEC**

RÉSULTATS

EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE

	<u>2022</u>	<u>2021</u>
PRODUITS		
Cotisations des employeurs, des salariés et des artisans	1 936 711 \$	1 822 866 \$
Amendes et pénalités	186	6 299
Inscriptions et formations	54 062	20 711
Commission des partenaires du marché du travail	996 901	998 796
Programme compétence - véhicule électrique	261 081	142 646
Intérêts	57 249	4 139
Autres	<u>8 460</u>	<u>11 764</u>
	<u>3 314 650</u>	<u>3 007 221</u>
CHARGES		
Administration générale (annexe A)	1 533 804	1 351 888
Administration du local (annexe B)	125 606	120 880
Administration du décret (annexe C)	416 239	300 178
Membres du comité (annexe D)	28 425	34 534
Programme de formation (projets)	<u>1 332 587</u>	<u>1 382 878</u>
	<u>3 436 661</u>	<u>3 190 358</u>
INSUFFISANCE DES PRODUITS SUR LES CHARGES AVANT AUTRES PRODUITS	<u>(122 011)</u>	<u>(183 137)</u>
AUTRES PRODUITS		
Aide gouvernementale	-	10 000
Indemnité	<u>271 829</u>	<u>-</u>
	<u>271 829</u>	<u>10 000</u>
EXCÉDENT (INSUFFISANCE) DES PRODUITS SUR LES CHARGES	<u><u>149 818</u></u> \$	<u><u>(173 137)</u></u> \$

**COMITÉ PARITAIRE DE L'INDUSTRIE DES SERVICES
AUTOMOBILES DE LA RÉGION DE QUÉBEC**

ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET

EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE

	Investi en immobi- lisations	Non affecté	2022 Total	2021 Total
	<u> </u>	<u> </u>	<u> </u>	<u> </u>
SOLDE AU DÉBUT	1 417 649 \$	(421 940) \$	995 709 \$	1 168 846 \$
EXCÉDENT (INSUFFISANCE) DES PRODUITS SUR LES CHARGES	5 672	144 146	149 818	(173 137)
AMORTISSEMENT DES IMMOBILISATIONS ET DES ACTIFS INCORPORELS	(151 709)	151 709	-	-
ACQUISITION D'IMMOBILISATIONS	563 329	(563 329)	-	-
PRODUIT DE CESSION D'IMMOBILISATIONS	<u>(10 000)</u>	<u>10 000</u>	<u>-</u>	<u>-</u>
SOLDE À LA FIN	<u>1 824 941</u> \$	<u>(679 414)</u> \$	<u>1 145 527</u> \$	<u>995 709</u> \$

**COMITÉ PARITAIRE DE L'INDUSTRIE DES SERVICES
AUTOMOBILES DE LA RÉGION DE QUÉBEC**

BILAN

AU 31 DÉCEMBRE

	<u>2022</u>	<u>2021</u>
ACTIF		
ACTIF À COURT TERME		
Encaisse	44 651 \$	81 821 \$
Encaisse réservée	4 784 455	894 113
Débiteurs (note 3)	42 007	158 087
Subventions à recevoir	375 593	223 680
Frais payés d'avance	<u>26 449</u>	<u>16 507</u>
	5 273 155	1 374 208
AVANCES À UN ORGANISME, sans intérêt, encaissables au plus tard en 2025	50 000	-
IMMOBILISATIONS (note 4)	1 790 012	1 375 986
ACTIFS INCORPORELS (note 5)	<u>34 929</u>	<u>41 663</u>
	<u>7 148 096</u> \$	<u>2 791 857</u> \$

AU NOM DU CONSEIL,

_____, administrateur

_____, administrateur

**COMITÉ PARITAIRE DE L'INDUSTRIE DES SERVICES
AUTOMOBILES DE LA RÉGION DE QUÉBEC**

BILAN

AU 31 DÉCEMBRE

	<u>2022</u>	<u>2021</u>
PASSIF		
PASSIF À COURT TERME		
Créditeurs (note 7)	626 424 \$	610 244 \$
Produits perçus d'avance	24 408	-
Subventions à payer	12 863	-
Subventions reportées (note 8)	5 298 874	1 145 904
Partie de la dette à long terme échéant au cours du prochain exercice (note 9)	<u>40 000</u>	<u>-</u>
	6 002 569	1 756 148
DETTE À LONG TERME (note 9)	<u>-</u>	<u>40 000</u>
	<u>6 002 569</u>	<u>1 796 148</u>
ACTIF NET		
INVESTI EN IMMOBILISATIONS	1 824 941	1 417 649
NON AFFECTÉ	<u>(679 414)</u>	<u>(421 940)</u>
	<u>1 145 527</u>	<u>995 709</u>
	<u>7 148 096 \$</u>	<u>2 791 857 \$</u>
ÉVENTUALITÉS (note 10)		
ENGAGEMENTS (note 11)		

**COMITÉ PARITAIRE DE L'INDUSTRIE DES SERVICES
AUTOMOBILES DE LA RÉGION DE QUÉBEC**

FLUX DE TRÉSORERIE

EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE

	<u>2022</u>	<u>2021</u>
ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT		
Excédent (Insuffisance) des produits sur les charges	149 818 \$	(173 137) \$
Ajustements pour		
Amortissement des immobilisations	144 975	121 751
Amortissement des actifs incorporels	6 734	6 735
Gain sur cession d'immobilisations	<u>(5 672)</u>	<u>(11 014)</u>
	295 855	(55 665)
Variation nette des éléments hors trésorerie liés au fonctionnement	<u>4 160 646</u>	<u>475 093</u>
	<u>4 456 501</u>	<u>419 428</u>
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Variation nette des avances à un organisme	(50 000)	-
Acquisition d'immobilisations	(563 329)	(125 992)
Produit de cession d'immobilisations	<u>10 000</u>	<u>30 000</u>
	<u>(603 329)</u>	<u>(95 992)</u>
ACTIVITÉ DE FINANCEMENT		
Emprunt à long terme	<u>-</u>	<u>10 000</u>
VARIATION NETTE DE LA TRÉSORERIE ET DES ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE		
	3 853 172	333 436
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE AU DÉBUT		
	<u>975 934</u>	<u>642 498</u>
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À LA FIN		
	<u><u>4 829 106</u></u> \$	<u><u>975 934</u></u> \$

La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont constitués de l'encaisse et de l'encaisse réservée.

COMITÉ PARITAIRE DE L'INDUSTRIE DES SERVICES AUTOMOBILES DE LA RÉGION DE QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES

AU 31 DÉCEMBRE 2022

1 - STATUTS ET NATURE DES ACTIVITÉS

Le comité, formé en vertu des dispositions de la Loi sur les décrets de convention collective, veille à l'application des règlements en vertu du décret sur l'industrie des services automobiles de la région de Québec. Cependant, après consultation des parties contractantes ou du comité et publication d'un avis en la matière, le gouvernement peut abroger le décret ou le modifier. Le comité est une corporation sans but lucratif au sens de la Loi de l'impôt sur le revenu et est exempté d'impôt.

2 - PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Les états financiers ont été dressés selon les Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif (NCOSBL) et comprennent les principales méthodes comptables suivantes :

Utilisation d'estimations

La préparation des états financiers, conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, exige que la direction procède à des estimations et pose des hypothèses qui ont une incidence sur le montant présenté au titre des actifs et des passifs, sur l'information fournie à l'égard des actifs et passifs éventuels à la date des états financiers et sur le montant présenté au titre des produits et des charges au cours de la période considérée. Ces estimations sont révisées périodiquement et des ajustements sont apportés au besoin aux résultats de l'exercice au cours duquel ils deviennent connus. Les principales estimations portent sur la dépréciation des actifs financiers et la durée de vie utile des immobilisations et des actifs incorporels.

Comptabilisation des produits

Les produits de cotisations sont comptabilisés sur la base des encaissements, car la détermination des montants à recevoir n'est possible que lors de la réception des déclarations des employeurs.

Le comité applique la méthode du report pour comptabiliser les apports. Les apports affectés sont comptabilisés à titre de produits de l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées. Les apports non affectés sont comptabilisés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception est raisonnablement assurée.

Les amendes et pénalités, les inscriptions et formations et les autres produits sont comptabilisés lorsqu'il existe une preuve suffisante qu'une entente est survenue, que les services ont été rendus et qu'il n'y a aucune incertitude quant à leur acceptation, que le montant de la vente est fixé ou mesurable et que le recouvrement est raisonnablement assuré.

Les revenus d'intérêts sont comptabilisés à titre de produits lorsqu'ils sont gagnés.

**COMITÉ PARITAIRE DE L'INDUSTRIE DES SERVICES
AUTOMOBILES DE LA RÉGION DE QUÉBEC**

NOTES COMPLÉMENTAIRES

AU 31 DÉCEMBRE 2022

2 - PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Trésorerie et équivalents de trésorerie

Les fonds de caisses, les soldes bancaires et découverts bancaires, dont les soldes fluctuent souvent entre le découvert et le disponible ainsi que les placements, dont l'échéance n'excède pas trois mois à partir de la date d'acquisition, sont considérés comme des éléments de trésorerie et équivalents de trésorerie.

Instruments financiers

Évaluation initiale

L'organisme évalue initialement ses actifs financiers et ses passifs financiers créés ou échangés dans des opérations conclues dans des conditions de pleine concurrence à la juste valeur. Les actifs financiers et passifs financiers qui ont été créés ou échangés dans des opérations entre apparentés, sauf pour les parties qui n'ont pas d'autre relation avec l'organisme qu'en leur qualité de membres de la direction, sont initialement évalués au coût.

Évaluation ultérieure

L'organisme évalue ultérieurement tous ses actifs financiers et ses passifs financiers au coût ou au coût après amortissement.

Les actifs financiers évalués au coût après amortissement se composent de l'encaisse, de l'encaisse réservée, des débiteurs et des subventions à recevoir.

Les passifs financiers évalués au coût après amortissement se composent des créditeurs, des subventions à payer et de la dette à long terme.

Dépréciation

En ce qui a trait aux actifs financiers évalués au coût ou au coût après amortissement, l'organisme détermine s'il existe des indications d'une possible dépréciation. Dans l'affirmative, et si l'organisme détermine qu'il y a eu au cours de l'exercice un changement défavorable important dans le calendrier ou le montant prévu des flux de trésorerie futurs, une réduction de valeur est comptabilisée aux résultats. Si les indications de perte de valeur s'atténuent ou disparaissent, la moins-value déjà comptabilisée doit faire l'objet d'une reprise de valeur dans la mesure de l'amélioration. La valeur comptable de l'actif financier ne peut être supérieure à ce qu'elle aurait été à la date de reprise de valeur si la moins-value n'avait jamais été comptabilisée. La reprise de valeur est comptabilisée aux résultats.

**COMITÉ PARITAIRE DE L'INDUSTRIE DES SERVICES
AUTOMOBILES DE LA RÉGION DE QUÉBEC**

NOTES COMPLÉMENTAIRES

AU 31 DÉCEMBRE 2022

2 - PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées au coût et sont amorties en fonction de leur durée de vie utile respective selon la méthode de l'amortissement dégressif aux taux suivants :

Bâtisse	4 %
Enseigne	20 %
Ameublement	20 %
Matériel d'examen	20 %
Matériel de formation	20 %
Matériel informatique	30 %

Actifs incorporels

Les logiciels sont amortis en fonction de leur durée de vie utile selon la méthode de l'amortissement linéaire sur une période de 10 ans.

3 - DÉBITEURS

	<u>2022</u>	<u>2021</u>
Comptes clients	15 011 \$	63 569 \$
Taxes à la consommation	26 910	14 629
Autres	<u>86</u>	<u>79 889</u>
	<u>42 007 \$</u>	<u>158 087 \$</u>

4 - IMMOBILISATIONS

	<u>2022</u>		<u>2021</u>	
	<u>Coût</u>	<u>Amortissement cumulé</u>	<u>Valeur nette</u>	<u>Valeur nette</u>
Terrain	54 000 \$	- \$	54 000 \$	54 000 \$
Bâtisse	1 828 910	572 008	1 256 902	966 245
Enseigne	4 053	3 841	212	265
Ameublement	215 891	188 903	26 988	22 799
Matériel d'examen	113 160	105 851	7 309	4 807
Matériel de formation	856 987	473 085	383 902	283 054
Matériel informatique	<u>519 952</u>	<u>459 253</u>	<u>60 699</u>	<u>44 816</u>
	<u>3 592 953 \$</u>	<u>1 802 941 \$</u>	<u>1 790 012 \$</u>	<u>1 375 986 \$</u>

**COMITÉ PARITAIRE DE L'INDUSTRIE DES SERVICES
AUTOMOBILES DE LA RÉGION DE QUÉBEC**

NOTES COMPLÉMENTAIRES

AU 31 DÉCEMBRE 2022

5 - ACTIFS INCORPORELS

	2022		2021	
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur nette	Valeur nette
Logiciels	<u>67 342</u> \$	<u>32 413</u> \$	<u>34 929</u> \$	<u>41 663</u> \$

6 - EMPRUNT BANCAIRE

L'emprunt bancaire, d'un montant autorisé de 390 000 \$, porte intérêt au taux de base majoré de 3 %, est renouvelable annuellement et est garanti par une hypothèque immobilière sur le terrain et la bâtisse d'une valeur nette de 1 310 902 \$ et une hypothèque mobilière sur l'universalité des comptes débiteurs d'une valeur nette de 417 600 \$. Au 31 décembre 2022, l'emprunt bancaire n'était pas utilisé.

7 - CRÉDITEURS

	2022	2021
Fournisseurs	275 392 \$	202 537 \$
Salaires et vacances à payer	93 342	74 319
Charges sociales et retenues à la source	11 620	11 649
Indemnités de départ à payer (note 10)	<u>246 070</u>	<u>321 739</u>
	<u>626 424</u> \$	<u>610 244</u> \$

8 - SUBVENTIONS REPORTÉES

	2022	2021
Solde au début	1 145 904 \$	694 801 \$
Plus : montants reçus au cours de l'exercice	5 236 269	1 403 769
Moins : montants comptabilisés à titre de produits de l'exercice	<u>(1 083 299)</u>	<u>(952 666)</u>
Solde à la fin	<u>5 298 874</u> \$	<u>1 145 904</u> \$

**COMITÉ PARITAIRE DE L'INDUSTRIE DES SERVICES
AUTOMOBILES DE LA RÉGION DE QUÉBEC**

NOTES COMPLÉMENTAIRES

AU 31 DÉCEMBRE 2022

9 - DETTE À LONG TERME

	<u>2022</u>	<u>2021</u>
Emprunt, sans intérêt jusqu'au 31 décembre 2023, garanti par le gouvernement fédéral. À compter du 1er janvier 2024, l'emprunt portera intérêt au taux de 5 % et le solde sera exigible le 31 décembre 2025	40 000 \$	40 000 \$
Partie échéant au cours du prochain exercice	<u>40 000</u>	<u>-</u>
	<u><u>-</u></u> \$	<u><u>40 000</u></u> \$

Les versements en capital estimatifs à effectuer au cours du prochain exercice sont les suivants :

2023	40 000 \$
------	-----------

Au cours de l'exercice 2020, le comité a obtenu un emprunt de 40 000 \$ dans le cadre du programme gouvernemental Compte d'urgence pour les entreprises canadiennes. Il a également reçu un montant de 20 000 \$ supplémentaire au cours de l'exercice 2021 de la part de ce même programme. Si le comité rembourse 40 000 \$ d'ici le 31 décembre 2023, le solde de 20 000 \$ fera l'objet d'une radiation. Sinon, le solde de l'emprunt portera intérêt au taux de 5 % et sera remboursable par 24 versements mensuels, capital et intérêts le 31 décembre 2025. Étant raisonnablement certain de rembourser 40 000 \$ d'ici le 31 décembre 2023, le comité a constaté 10 000 \$ au résultat de 2020 et 10 000 \$ au résultat de 2021 à titre de produit sous la rubrique Aide gouvernementale.

10 - ÉVENTUALITÉS

La partie contractante syndicale ou le groupe constituant la partie patronale peut demander l'abrogation du décret.

L'article 13.01 du décret mentionne que la partie contractante syndicale ou le groupe constituant la partie contractante patronale doit formuler un avis écrit à la ministre d'État au Travail et à l'Emploi et ministre du Travail et à toutes les parties contractantes du groupe représentant la partie contractante patronale ou à la partie contractante syndicale, au cours du mois de juin 2013 ou au cours du mois de juin de toute année subséquente.

Advenant que toutes les conditions mentionnées ci-dessus soient remplies et que le ministère acquiesce à la demande, l'abrogation du décret serait effective le 31 décembre de cette même année et aurait pour effet de mettre un terme aux activités du Comité.

COMITÉ PARITAIRE DE L'INDUSTRIE DES SERVICES AUTOMOBILES DE LA RÉGION DE QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES

AU 31 DÉCEMBRE 2022

10 - ÉVENTUALITÉS (suite)

En vertu de la convention collective, une indemnité de séparation est prévue pour les employés en cas d'abrogation du décret pour les services automobiles ou de la fermeture du Comité paritaire de l'industrie des services automobiles de la région de Québec. Cette indemnité est calculée en fonction du salaire de l'employé et de son nombre d'années de service. Un passif au montant de 246 070 \$ a été comptabilisé et présenté avec les crédateurs au bilan.

11 - ENGAGEMENTS

Le comité est lié par une entente de services professionnels auprès d'avocats pour un montant de 1 064 \$ par mois jusqu'au 31 mai 2023. L'entente est renouvelable annuellement.

De plus, l'engagement pris par l'organisme en vertu d'un bail totalise 120 000 \$ et les versements à effectuer au cours des trois prochains exercices sont les suivants :

2023	40 000 \$
2024	40 000 \$
2025	40 000 \$

12 - INSTRUMENTS FINANCIERS

Risques financiers

Les risques importants découlant d'instruments financiers auxquels l'organisme est exposé au 31 décembre 2022 sont détaillés ci-après.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque qu'une entité éprouve des difficultés à honorer des engagements liés à des passifs financiers. Le comité est exposé à ce risque principalement à l'égard des crédateurs, des subventions à payer et de la dette à long terme. Le comité considère qu'il dispose de facilités de crédit suffisantes afin de s'assurer d'avoir des fonds suffisants pour répondre à ses besoins financiers courants et à plus long terme, et ce, à coût raisonnable.

Risque de crédit

Pour les subventions à recevoir, le comité évalue, de façon continue, les montants à recevoir sur la base des montants dont la réception finale du montant est raisonnablement assurée en se fondant sur leur valeur de réalisation estimative.

**COMITÉ PARITAIRE DE L'INDUSTRIE DES SERVICES
AUTOMOBILES DE LA RÉGION DE QUÉBEC**

NOTES COMPLÉMENTAIRES

AU 31 DÉCEMBRE 2022

12 - INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

Risque de marché

Le risque de marché est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison de variations des prix du marché. Le risque de marché inclut trois types de risque : le risque de change, le risque de taux d'intérêt et le risque de prix autre. Le comité est principalement exposé au risque de taux d'intérêt.

Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations de taux d'intérêt du marché. Le comité est exposé au risque de taux d'intérêt en ce qui concerne les instruments financiers à taux d'intérêt fixe et à taux d'intérêt variable. Vu les conditions actuelles de l'emprunt bancaire et de la dette à long terme, les instruments à taux d'intérêt fixe assujettissent le comité à un risque de juste valeur et ceux à taux d'intérêt variable à un risque de flux de trésorerie.

**COMITÉ PARITAIRE DE L'INDUSTRIE DES SERVICES
AUTOMOBILES DE LA RÉGION DE QUÉBEC**

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE

	<u>2022</u>	<u>2021</u>
ANNEXE A - ADMINISTRATION GÉNÉRALE		
Salaires	726 278 \$	588 925 \$
Charges sociales	160 060	96 825
Indemnités	(72 547)	35 134
Assurances	27 713	17 208
Conseil provincial des C.P.A.	115 971	110 382
Déplacements	27 663	18 995
Entente de services - Fonctionnement du bureau	18 620	15 591
Examens de qualification	44 706	61 843
Honoraires professionnels	245 603	206 309
Papeterie et dépenses de bureau	42 076	42 715
Publicité et abonnements	15 968	4 684
Frais de poste	11 545	10 639
Télécommunications	10 853	9 166
Gain sur cession d'immobilisations	(5 672)	(11 014)
Amortissement des immobilisations	144 975	121 751
Amortissement des actifs incorporels	6 734	6 735
Intérêts et frais bancaires	<u>13 258</u>	<u>16 000</u>
	<u>1 533 804</u> \$	<u>1 351 888</u> \$
ANNEXE B - ADMINISTRATION DU LOCAL		
Électricité et chauffage	18 234 \$	18 149 \$
Entretien et réparations	61 927	61 555
Taxes, licences et permis	<u>45 445</u>	<u>41 176</u>
	<u>125 606</u> \$	<u>120 880</u> \$
ANNEXE C - ADMINISTRATION DU DÉCRET		
Salaires	320 364 \$	226 918 \$
Charges sociales	71 305	54 460
Indemnités	(3 122)	1 081
Déplacements	27 692	17 659
Formation	<u>-</u>	<u>60</u>
	<u>416 239</u> \$	<u>300 178</u> \$

**COMITÉ PARITAIRE DE L'INDUSTRIE DES SERVICES
AUTOMOBILES DE LA RÉGION DE QUÉBEC****RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES****EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE**

	<u>2022</u>	<u>2021</u>
ANNEXE D - MEMBRES DU COMITÉ		
Frais de séjour, pertes de salaires et frais de déplacement Conseil d'administration - C.P.A.	6 145 \$	1 123 \$
Jetons de présence Conseil d'administration - C.P.A.	<u>22 280</u>	<u>33 411</u>
	<u><u>28 425</u></u> \$	<u><u>34 534</u></u> \$